

● Non, ce n'est pas une bonne idée !

Le premier ministre annonce « une remise à plat de la fiscalité française » à venir, avec en filigrane une fusion de l'impôt sur le Revenu et de la CSG et, en perspective, la retenue à la source, sur les salaires et les pensions.

Attention, ces deux prélèvements sont tout à fait différents et ont également des modes de calcul différents.

L'impôt sur le revenu, qui alimente le budget de l'Etat (60 milliards), est modulé par le quotient familial qui prend en compte la composition de la famille (voir *On continue* n° 36).

La CSG (90 milliards) est bien un impôt et non pas une cotisation sociale, prélevé depuis le premier euro, et retenu à la source. Elle sert à financer la Sécurité sociale.

Il est bien clair que la fusion envisagée porte le germe d'une attaque directe sur le pouvoir d'achat des ménages, qui touchera particulièrement les plus modestes, actifs comme retraités, et qu'elle met en péril l'avenir de la Sécurité sociale.

La fusion IR/CSG impliquerait de rendre progressive la CSG, ce qui amorcerait une sortie du principe fondateur de la Sécurité sociale : « on cotise en fonction de ses moyens et on reçoit en fonction de ses besoins »,

Avec cette fusion, la CSG passerait automatiquement par le budget de l'Etat, avant d'être réorientée, en principe, vers le financement de la Sécurité sociale. Serait renforcé le pouvoir de l'Etat sur le financement de la Sécurité sociale. Il y aurait grand risque pour cette dernière de devenir définitivement une variable d'ajustement de la politique de lutte contre les déficits publics et la dette de l'Etat. Celui-ci remplirait ainsi ses caisses à bon compte sur le dos de la Sécurité sociale, au détriment des

Arnaque ! Le prélèvement de 0,3 % sur les pensions, destiné à financer la perte d'autonomie est détourné et utilisé pour réduire le déficit d'autres fonds (Fonds de Solidarité Vieillesse...) en principe financés par l'impôt sur le revenu. Ce n'est qu'en 2015 que l'argent collecté sur les pensions, destiné aux retraités, ira bien aux retraités. Encore une promesse...

prestations servies, d'où déremboursement de médicaments, moindre prise en charge d'actes médicaux, etc.

Le nouvel impôt sur le revenu issu de la fusion avec la CSG soumettrait l'ensemble des citoyens à l'impôt, y compris ceux qui, en raison de leurs revenus très faibles, n'y sont pas. La CSG étant acquittée par chacun, ce serait alors le moyen d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu à tous, y compris aux revenus les plus faibles, et d'introduire le prélèvement à la source sensé être indolore parce que quasi invisible.

Une telle fusion amènerait à terme la quasi mort de la Sécurité sociale, au profit d'une couverture livrée totalement aux assurances privées.

Quant à la prédation du capital sur la richesse produite, elle demeure absente des annonces fiscales gouvernementales. C'est pourtant la clé d'une vraie réforme globale de la fiscalité française. Il est clair que la réforme de la fiscalité et les économies budgétaires telles que présentées continueront de servir le financement de la baisse du « coût du travail », sans perspective de relance de l'activité et de l'emploi.

➔ **Redistribuer les richesses,**
➔ **Parvenir à la justice fiscale,**
voilà les objectifs d'une vraie réforme de l'impôt !

Sommaire

1. L'édito.
2. Les journées de novembre.
3. Pourquoi je veux payer des impôts.
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

Les journées de novembre

● Rassemblement 28 novembre FNIC



L'objectif de 200 à 300 camarades, venus des entreprises en lutte, a été rempli. Une délégation a été reçue par des représentants du ministre du redressement productif. Nos camarades ont été écoutés, pas entendus !

En perspective, une nouvelle action, qui pourrait rassembler aussi des camarades d'autres fédérations industrielles (Métallurgie, Mines/Energie...).



● Rassemblements 26 novembre

Quelle action après l'adoption de la nouvelle contre-réforme des retraites ? Le tour de passe-passe du gouvernement sur les petites retraites a amené des parlementaires, plutôt prêts à ne pas voter le projet de loi, à s'y résigner, bien que la « revalorisation » annoncée ne se monte pas à plus de quelques euros ! La CGT revendique notamment une revalorisation de toutes les pensions au 1^{er} janvier 2014 (et non au 1^{er} octobre). Une carte-pétition a été créée, à faire signer lors des initiatives déjà prévues (par exemple à Pierre-Bénite dans le Rhône) et lors d'une semaine nationale d'action avant le 10^{ème} congrès puis une grande manif' nationale à Paris en juin 2014.

● 10EME CONGRES DE L'UNION CONFEDERALE DES RETRAITES

Il se tiendra à Saint Etienne, dans les anciens locaux de Manufrance, du 24 au 28 mars 2014. Les Unions Fédérales de Retraités et les Unions Syndicales des Retraités sont vivement invitées à y mandater leurs délégués pour débattre largement du document d'orientation qui précisera l'action des retraités CGT pour les 3 années à venir : il sera adressé aux structures dans quelques jours, avec *UCR Actualités*. Les amendements doivent parvenir à l'UCR avant le 3 mars 2014.

Notre fédération, compte tenu du nombre de ses syndiqués, y sera représentée par 8 délégués.

Pour permettre aux camarades prêts à participer aux travaux du Congrès mais dont le syndicat ou la section ne peuvent prendre les frais de séjour ou de transport en charge, il est fait appel à la solidarité de nos organisations. Merci d'adresser votre contribution par chèque, à la FNIC, en précisant au dos « soutien congrès UCR ». Merci !

Pour toute information sur le congrès, contacter l'UFR FNIC ☎ 01 55 82 68 82 ou par email orga.ufr@fnic.cgt.fr ou ucr@cgt.fr (email de l'UCR)

• Une nouvelle taxe en préparation ?

Selon Le Figaro du 12/9/2013, divers rapports remis à Matignon préconiseraient la création de taxes sur la résidence principale lorsque le propriétaire a remboursé son emprunt et occupe son logement, bénéficiant ainsi de « revenus fictifs » puisqu'il ne paie pas de loyer ! A suivre...

• Pourquoi je veux payer des impôts (3ème partie)

Droute et MEDEF hurlent à qui mieux mieux leur ras-le-bol fiscal. Une enquête récente montre que, si 72 % des personnes interrogées trouvent le montant de l'impôt excessif, 57 % considèrent son paiement comme **un acte citoyen**.

D'un côté, 16,5 millions de foyers paient l'impôt en 2013 : 2,65 millions de foyers sont devenus imposables en 2013 alors qu'ils ne l'étaient pas en 2012 et 44 % des foyers fiscaux ont vu leurs impôts sur le revenu augmenter en 2013.

De l'autre, les plus beaux cadeaux aux entreprises : 9,7 milliards d'allègements en 2014 et 20 milliards en 2015 au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ; 5,8 milliards de crédit impôt recherche en 2014 ; 6,9 milliards en 2012 pour la niche Copé, estimée à 5,5 milliards en 2013...

Il faut aussi considérer l'inégalité des entreprises devant l'impôt sur les sociétés : 39 % pour les PME, 28 % pour les entreprises de 250 à 499 salariés, 19 % pour les entreprises de plus de 500 salariés. Les entreprises du CAC 40 qui profitent largement de magouilles et niches fiscales voient leur taux d'imposition ramené ... à seulement 8 %.

Les choix du gouvernement actuel sont bien les mêmes que ceux de son prédécesseur : satisfaire actionnaires et marchés financiers.

Peut-on en même temps affirmer :

- Se préoccuper de la santé et fermer des hôpitaux ?
- Défendre l'école et fermer des classes et supprimer des enseignants ?
- Parler de sécurité et diminuer les effectifs de la police nationale ?
- Avoir pour souci premier l'emploi et pratiquer aides et allègements de toutes sortes sans contrôle sur les entreprises ?
- Prétendre défendre les services publics et les laisser filer vers le privé sous couvert de libre concurrence ?

Un impôt juste et équitable, progressif, c'est le financement de services publics de qualité, accessibles à tous. Une grande réforme fiscale est plus que jamais nécessaire pour que l'impôt soit un outil de justice et d'efficacité économique.

Les citoyens ont des idées, les salariés dans leurs entreprises, avec les prérogatives des CE y sont prêts. **Ensemble, ne sont-ils pas les meilleurs experts ?**

• EDF veut matraquer !

Les usagers non mensualisés ont reçu, avec leur dernière facture, des précisions sur les « conditions générales de vente ». L'article 8.1 sur le paiement des factures indique, à propos des « pénalités applicables en cas de retard de paiement » que « le montant ne peut être inférieur à 7,50 euros TTC. Elles sont applicables à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture ». Autrement dit, une seule journée de retard coûtera 7,5 euros, sans lettre de relance comme auparavant... Merci EDF, service autrefois PUBLIC !

Info transmise par Jean-Pierre Dumartin (retraité).



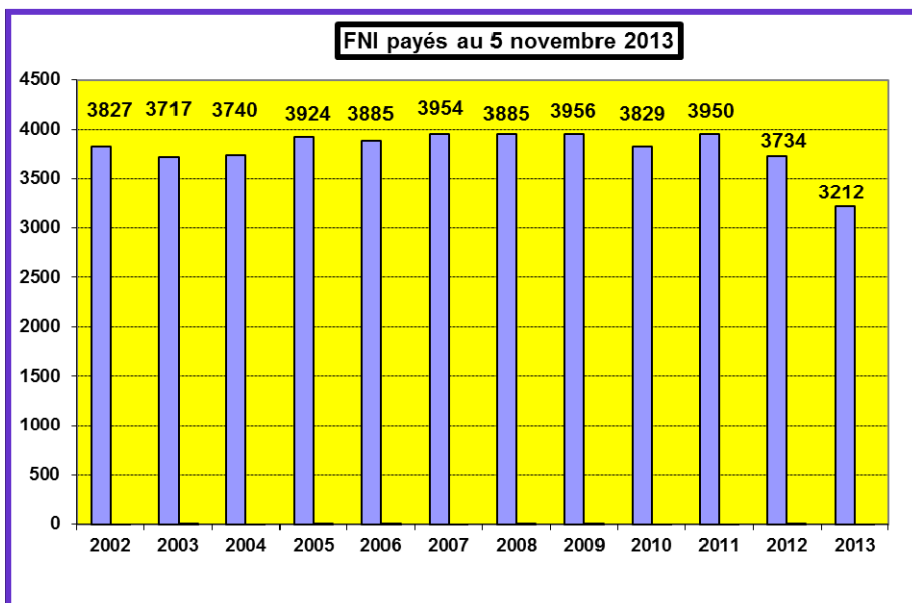
Le secrétariat et le Conseil national de l'UFR souhaitent à tous nos camarades et à leurs familles, après d'agréables fêtes de fin d'année et une nouvelle année heureuse, une belle santé ainsi que quelques jours de pause dans les difficultés de plus en plus criantes de la vie quotidienne.
Prenons des forces pour la lutte nécessaire à venir !

L'Agenda

- 16 décembre forum UCR à Paris
- 18 décembre, Conseil national de l'UFR
- 14 janvier, forum UCR à Nantes
- 6 février, forum UCR à Lille

Les chiffres au 5 novembre ne tiennent probablement pas compte de règlements arrivés durant le mois, suite à des courriers adressés à un certain nombre de sections en retard. Quoi qu'il en soit, comme déjà précisé, nous n'atteindrons pas, pour 2012, les scores de 2011. Mais nous avons quelques nouvelles positives : des sections, en sommeil, reprennent de la vigueur, des sections se créent, des camarades qui s'étaient éloignés du syndicat y reviennent... L'idée de continuité syndicale fait son chemin chez les actifs, qui diffusent largement, auprès des futurs retraités, la nouvelle édition du *Passeport pour la Retraite*.

Et, pour les motiver encore davantage, une journée d'études « formation des futurs retraités », destinée aux actifs, va être proposée par la Fédération début 2014.



Bientôt, le début d'une nouvelle année, un moment où l'on prend de bonnes résolutions. Pour les trésoriers de sections, régler ses cotisations régulièrement, chaque début de trimestre, et en particulier ses FNI avant la fin du mois de mars, voilà une résolution utile et intéressante !

NB. En cas de problème, de question, de difficulté liés à la mise en place du système de prélèvement SEPA, veuillez contacter la Fédération, qui vous donnera toutes explications.

La vie des sections

○ Plateforme chimique de Pont-de-Claix (38)

Notre section de retraités a été créée en 1990, avec 4 adhérents. A l'époque, l'effectif de la plateforme chimique était de 2800 salariés : aujourd'hui, notre section comprend 235 syndiqués et la plateforme, 1200 salariés multi sociétés. Toutes les semaines, le mardi, réunion de bureau. Nous faisons le point sur nos actions en cours et sur l'actualité, gérons l'envoi du journal *Le Militant* du syndicat de la plateforme, les envois à nos syndiqués de la section. Réunion en assemblée tous les premiers vendredis de chaque mois pour transmettre les différentes infos et discuter avec nos syndiqués des affaires en cours, des manif's et autres.

Participation active aux instances de la CGT, au congrès de notre syndicat et à la commission exécutive.

Notre Commission Animation propose de nombreuses activités, deux concours de pétanque à thème, cailles et truites, avec une participation d'environ 90 personnes à chaque fois, repas pris en commun. Des sorties en cars sont prévues à la journée ou sur plusieurs jours. Organisation d'un loto pour financer nos activités, tirage des rois et remise des cartes, repas dansant de fin d'année (plus de 100 participants chaque fois).

La section est ouverte aux salariés extérieurs au site chimique.